

Grenoble, le 28 juillet 2025

Communiqué de Presse : la Chronovélo1 Fontaine-Grenoble doit être pleinement fonctionnelle en 2026 !

Alors qu'ils devaient débiter en juin 2025, les travaux de la Chronovélo 1 entre la rue Pierre Sémard et le Cours Jean Jaurès sont finalement reportés à la fin de l'année 2026. Ce report de calendrier en catimini ne doit pas être une occasion pour abandonner la création urgente de ce tronçon tant attendu depuis des années !

Un report de calendrier en catimini... revendiqué par les immobilistes

En février 2025, la Métropole avait distribué un flyer à l'ensemble des habitant-es du secteur 1 (quartiers Chorier-Berriat, St-Bruno, Europole) pour présenter les différents travaux d'aménagement de l'espace public sur le cours Berriat, l'avenue de Vizille, la place Firmin Gauthier et la rue du Vercors. Le phasage initial prévoyait le démarrage des travaux sur la partie centrale du cours Berriat, entre l'Estacade ferroviaire et le cours Jean Jaurès, dès la fin du chantier de l'avenue de Vizille.

Pourtant, c'est désormais un nouveau calendrier qui a été communiqué fin juin 2025 : les travaux de la Chronovélo 1 commenceront finalement par la rue du Vercors, dès le 15 juillet 2025. La portion du cours Berriat concernée par la Chronovélo sera mise en chantier seulement fin 2026, si aucun retard ne survient.

Cette information, diffusée de manière extrêmement discrète par la Métropole, a été affichée comme une « victoire » par les quelques personnes du collectif St Bruno. Ainsi, le choix de la Métropole démontre qu'il s'agit bien d'un choix politique en réaction aux récentes manifestations des immobilistes.

Un tronçon en projet depuis 10 ans et concerté pendant de nombreuses années, qui doit répondre à la demande

Les dernières éditions du Baromètre vélo sont éloquentes : l'ensemble du tracé de la future Chronovélo (<https://barometre.parlons-velo.fr/2021/carte/#14.4/45.18889/5.71173>) entre le cours Berriat et Fontaine est signalé comme à aménager en priorité. Dans le même temps, l'aménagement déjà réalisé entre Chavant et le cours Jean Jaurès est salué comme une nette amélioration. Cela confirme l'attrait pour les pistes cyclables de type Chronovélo. Séparées des trottoirs et de la chaussée par une bordure, elles offrent confort et sécurité, à condition que leur largeur ne soit pas remise en cause.

L'alignement d'arbres projeté au Sud du Cours Berriat répond aux mêmes objectifs que celui déjà en place à l'Est du cours Jean Jaurès : apporter plus de fraîcheur, garantir une bande perméable pour l'infiltration des eaux pluviales, mieux séparer les flux piétons et cyclistes pour réduire les conflits d'usage, et permettre l'installation de terrasses et d'arceaux vélo hors des trottoirs.

La largeur de cette Chronovélo, déjà inférieure aux recommandations pour un axe aussi fréquenté, ne peut être réduite sans risquer de saturer l'infrastructure et de compromettre le fonctionnement de ce qui doit devenir la colonne vertébrale du réseau cyclable structurant entre Sassenage et Crolles connecté à la Chronovélo 2 de rocade et à la Chronovélo 3 nord-sud. De plus, de nombreuses discussions techniques ont eu lieu qui soulignent l'impossibilité d'un double-sens automobile et d'une piste bidirectionnelle, solution alternative présentée ad nauseam par les oppositions.

Revenir en arrière sur l'ambition de ce projet serait un véritable reniement pour une Métropole « Capitale du vélo ».

Une piste cyclable transitoire : la seule solution acceptable

*L'ADTC se réjouit que les travaux aient commencé sur la rue du Vercors. Elle demande à la Ville et à la Métropole de sécuriser les cyclistes et piéton-nes, **en mettant en place, sans délai, une piste cyclable transitoire sur le cours Berriat**. Sa réalisation est techniquement simple : il suffit d'appliquer le plan de circulation prévu à la fin des travaux.*

*Cet aménagement « tactique » permettrait de démontrer le bon fonctionnement du plan de circulation, de répondre aux inquiétudes exprimées et **surtout, d'offrir dès cet été une infrastructure sécurisée aux cyclistes**. Dès la rentrée, un tel aménagement serait un levier concret pour encourager de nouvelles personnes à se déplacer à vélo grâce à un aménagement lisible, apaisé et rassurant.*

Contact Presse : Alric Bonvallet, bénévole ADTC, Emmanuel Colin de Verdière, Président ADTC